



Contribution collective au nom des Maisons de Cognac.

En tant que partenaires engagés dans le développement économique et durable de notre région, nous tenons à souligner l'importance cruciale des enjeux fonciers pour notre secteur. Ceci en considérant les objectifs de réduction de la consommation foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols, tels qu'établis par la loi Climat et Résilience et la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Besoins Fonciers Spécifiques pour l'AOC Cognac

- L'aire de l'AOC Cognac impose des contraintes strictes en matière de développement foncier. Il faut considérer le respect du cahier des charges (éléments qualitatifs) et la proximité avec nos partenaires (efficacité logistique).
- Absence de Friches mobilisables localement pour réhabilitation : l'augmentation de la production et le stockage doit se faire sur des terres actuellement agricoles ou naturelles, ce qui est en contradiction directe avec les objectifs de ZAN.
- Les chais de stockage jouent un rôle essentiel dans la chaîne de valeur du cognac. La filière est soumise aux incertitudes conjoncturelles, pour absorber les accélérations et les ralentissements une grande capacité de réserve est primordiale. La plupart des Maisons ont d'ailleurs optimisée au maximum les surfaces de stockage des chais en gardant la même empreinte au sol.
- Le Cognac, requiert un vieillissement en fût de chêne pendant au moins deux ans sur l'aire d'appellation se poursuit très souvent sur de nombreuses années. Ceci nécessite un stockage permanent des eaux de vie dans des cuves de plusieurs hectolitres sur une longue durée.
- Afin de respecter les normes strictes en matière de sécurité incendie, les chais de Cognac répondent à des obligations réglementaires qui augmentent la surface totale requise pour chaque installation de stockage. Il faut considérer par exemple les distances minimales entre les bâtiments et prévoir des systèmes d'extinction d'incendies etc... Ces contraintes rendent quasi impossible l'implantation de nos chais en zone urbaine.
- Nos besoins entrent en corrélation avec ceux des autres industries du territoire. La production du cognac et ses activités connexes génèrent 15 000 emplois directs. L'augmentation des capacités de stockage n'est pas seulement un enjeu logistique, mais aussi un impératif économique pour soutenir la croissance et l'emploi local.

Les Maisons de cognac sont conscientes que la réduction de la consommation foncière est cruciale pour la durabilité environnementale. Nous vous prions de prendre en considération les enjeux de notre secteur. Nous sommes donc ouverts au dialogue afin de trouver des arbitrages régionaux équilibrés.



Le Syndicat des Maisons de Cognac

Le Syndicat des Maisons de Cognac (SMC) fédère 41 Maisons de Cognac représentant 99% des expéditions. Il a pour mission d'organiser la coordination et la communication entre les Maisons qu'il représente et dont il défend les intérêts. Il contribue au développement de la demande de Cognac et défend sa réputation et celle des Maisons en France et à l'étranger. Il favorise en outre les échanges entre les Maisons de Cognac et leur environnement économique et institutionnel.